

## VILLE DE NOYELLES-GODAULT

### COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 19 MARS 2013

Le Conseil Municipal s'est réuni le mardi 19 mars 2013 au lieu habituel de ses séances.

Cette réunion était présidée par M. Jean URBANIAK, Conseiller Général, Maire.

#### **Présents**

M.M. URBANIAK Jean, BIZET Gérard, D'HERMY Mauricette, LEBON Didier, DELIERS Bernard, DUPUIS Marie-Charlotte, KOSCIANSKI Richard, DURAND Chantal, CATTIAUT Isabelle, MAYELLE Janine, VANDWALLE Gilbert, OUDJIAL Samra, ROHAUT Claudie, STAWSKI Patrice, SIMON Hervé, DI FILIPPO Maryse, CORDONNIER Didier, PETIT Philippe, BOUCHART Doriane, SENECHAL Jeanne, DAPVRIL Eric, PEUGNET Fabienne, DE TAILLEUR Marjorie, LECLAIRE Fabien,

#### **Absents excusés**

Mme DELOBEL Marie-Thérèse (procuration en faveur de Mme D'HERMY)  
M. DAUCHY Michel (procuration en faveur de M. SIMON)

#### **Absents**

M. MARVILDE Didier  
M. LECTEZ Aleksy

Secrétaire de séance : M. LECLAIRE Fabien

Après l'appel nominal des membres du Conseil Municipal par le Directeur Général des Services de la Mairie, le quorum étant atteint, les questions inscrites à l'ordre du jour furent abordées.

Le Conseil Municipal,

. **à l'unanimité**, prend acte du rapport d'utilisation des fonds provenant de la dotation de solidarité urbaine 2012, soit 149 489 € pour le financement de l'insertion professionnelle et de la formation, des actions du CCAS et du fonctionnement du centre Louise-Michel, des ALSH et du CAJ,

. **à l'unanimité**, émet un avis favorable au projet régional de santé et sur les modifications des composantes de ce programme,

. **à l'unanimité**, accorde la garantie communale à hauteur de 50 % à la société Pas-de-Calais Habitat pour un emprunt de 3 606 707 € pour la construction de 24 logements Résidence Jules Mousseron pour une durée de 40 ans, soit une garantie communale à hauteur de 1 803 353,50 €,

. **à l'unanimité**, accorde la garantie communale à hauteur de 20 % à la société MAISONS ET CITES, pour un emprunt de 3 566 449 € pour la construction de 22 logements, Cité Crombez, pour une durée de 52 ans, soit une garantie communale à hauteur de 713 289,80 €,

. **à l'unanimité**, approuve la gratuité de l'emprunt à la médiathèque pour tous les publics (y compris pour les usagers domiciliés hors C.A.H.C.) et pour tous les supports (livres, CD, DVD...) à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2013 et maintient le tarif de 0,15 € pour la reprographie d'extrait de documents mis à disposition à la médiathèque,

. **à l'unanimité**, fixe l'organisation générale des ALSH – Eté 2013, qui fonctionneront dans les locaux des écoles maternelles CATHELAIN ou LAMARTINE et des écoles primaires FERRY ou CURIE. Ils accueilleront les enfants domiciliés à NOYELLES-GODAULT et les enfants non domiciliés dans la commune mais scolarisés dans un établissement scolaire de la ville. Les enfants domiciliés à l'extérieur de la commune pourront éventuellement bénéficier du dispositif dans l'hypothèse d'un séjour n'accueillant pas le nombre maximum d'enfants autorisés.

### **Juillet**

Les enfants seront accueillis du lundi 8 juillet au vendredi 26 juillet inclus de 9 h 00 à 17 h 30 (enfants de 3 à 6 ans école LAMARTINE ou CATHELAIN) ;

Enfants de 6 à 12 ans : école FERRY ou CURIE

### **Participation des familles**

#### Enfant noyellois :

##### Quotient familial entre 0 et 617 €

- . 37,00 € par semaine pour 1 enfant, repas compris,
- . 27,00 € par semaine pour le 2<sup>ème</sup> enfant, repas compris,
- . 23,00 € par semaine pour le 3<sup>ème</sup> enfant, repas compris,
- . 20,00 € par semaine pour le 4<sup>ème</sup> enfant, repas compris.

##### Quotient familial supérieur à 617 €

- . 37,10 € par semaine pour 1 enfant, repas compris,
- . 27,10 € par semaine pour le 2<sup>ème</sup> enfant, repas compris,
- . 23,10 € par semaine pour le 3<sup>ème</sup> enfant, repas compris,
- . 20,10 € par semaine pour le 4<sup>ème</sup> enfant, repas compris.

#### Enfant non domicilié mais scolarisé à NOYELLES-GODAULT

- . 67,00 € par semaine et par enfant, repas compris

#### Enfant extérieur - frais d'inscription

- . 97,00 € par semaine et par enfant, repas compris.

Les bons "vacances C.A.F." seront encaissés directement par la Ville et déduits de la participation des familles.

Une garderie commune sera mise en place pour les enfants des centres primaires et maternelles à l'école maternelle de 7 h 30 à 9 h 00 et de 17 h 30 à 18 h 30 pour une participation fixée comme suit :

### Enfant noyellois

- . 3,20 € par enfant et par journée
- . 1,10 € par enfant et par heure

### Enfant non domicilié mais scolarisé à NOYELLES-GODAUT :

- . 4,80 € par enfant et par journée
- . 1,70 € par enfant et par heure

### Enfant extérieur

- . 6,40 € par enfant et par journée
- . 2,20 € par enfant et par heure.

### **Août**

Les enfants seront accueillis du lundi 5 août au 23 août inclus de 14 h 00 à 18 h 00 (enfants âgés de 3 à 6 ans à l'école LAMARTINE ou CATHELAIN, enfants âgés de 6 à 12 ans à l'école FERY ou CURIE).

### **Participation des familles**

#### Enfant noyellois :

#### Quotient familial entre 0 et 617 €

- . 14,70 € par semaine pour 1 enfant,
- . 10 € par semaine pour le 2<sup>ème</sup> enfant,
- . 8,10 € par semaine pour le 3<sup>ème</sup> enfant,
- . 6,70 € par semaine pour le 4<sup>ème</sup> enfant.

#### Quotient familial supérieur à 617 €

- . 14,80 € par semaine pour 1 enfant,
- . 10,10 € par semaine pour le 2<sup>ème</sup> enfant,
- . 8,20 € par semaine pour le 3<sup>ème</sup> enfant,
- . 6,80 € par semaine pour le 4<sup>ème</sup> enfant.

### Enfant non domicilié mais scolarisé à NOYELLES-GODAUT

- . 28,80 € par semaine et par enfant.

### Enfant extérieur - frais d'inscription

- . 43 € par semaine et par enfant.

Les bons "vacances C.A.F." seront encaissés directement par la Ville et déduits de la participation des familles.

. **à l'unanimité**, autorise M. le Maire à signer une convention entre la société NOREVIE, la CAHC, VEOLIA EAU et la Ville de NOYELLES-GODAUT, relative à l'intégration au patrimoine communautaire des biens meubles et immeubles en eau et assainissement de la résidence « La Fonderie 1 » (60 logements) à construire rue Jules Ferry par la société NOREVIE

. **à l'unanimité**, sollicite une subvention d'Etat pour l'acquisition de matériel pour les services techniques pour un montant de 13 000 € HT,

. **à l'unanimité**, approuve le compte administratif municipal de la Commune – exercice 2012 – dressé par M. le Maire, au vu des comptes de gestion 2012 tenus par M. le Receveur communal, Trésorier principal de HENIN-BEAUMONT, et procède à l'affectation des résultats,

Compte administratif Commune

LIBELLE	FONCTIONNEMENT	
	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
Résultats reportés		1 820 345,54 €
Part affectée		
Opérations de l'exercice	6 192 002,03 €	7 509 578,40 €
Totaux	6 192 002,03 €	9 329 923,94 €
Résultat de clôture avant transfert du budget annexe		3 137 921,91 €
Déficit du budget annexe	628,50 €	
Résultat de clôture après transfert du budget annexe		3 137 293,41 €

LIBELLE	INVESTISSEMENT	
	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
Résultats reportés		2 012 292,42 €
Part affectée		
Opérations de l'exercice	2 869 749,13 €	2 079 406,49 €
Totaux	2 869 749,13 €	4 091 698,91 €
Résultat de clôture		1 221 949,78 €

LIBELLE	ENSEMBLE	
	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
Résultats reportés		3 832 637,96 €
Part affectée		
Opérations de l'exercice	9 061 751,16 €	9 588 984,89 €
Totaux	9 061 751,16 €	13 421 622,85 €
Résultat de clôture		4 359 871,69 €

Décide d'affecter comme suit l'excédent de fonctionnement :

. 1 311 550,22 € au compte 1068 (recette d'investissement)

. 1 825 743,19 € au compte 002 (excédent de fonctionnement reporté)

. **à l'unanimité**, vote les subventions communales, attribuées aux associations locales, associations extra-locales et au Centre Communal d'Action Sociale pour l'année 2013,

. **à l'unanimité**, vote le budget principal Commune, exercice 2013, fixe les taux des impôts locaux et approuve les états annexes présentés par M. Bernard DELIERS, Maire-adjoint chargé des finances.

## **SECTION DE FONCTIONNEMENT**

### Dépenses

Chap. 011 – Charges à caractère général	2 761 170,00 €
Chap. 012 – Charges de personnel	3 060 342,19 €
Chap. 65 – Autres charges de gestion courante	523 400,00 €
Chap. 66 – Charges financières	78 400,00 €
Chap. 67 – Charges exceptionnelles	128 500,00 €

**Total des opérations réelles** **6 551 812,19 €**

Chap. 023 – Virement à la section d'investissement	1 784 710,00 €
Chap. 042 – Dotations aux amortissements	118 000,00 €

**Total des opérations d'ordres** **1 902 710,00 €**

**Total des dépenses** **8 454 522,19 €**

### Recettes

Chap. 70 – Produits des services	176 500,00 €
Chap. 73 – Impôts et taxes	5 140 979,00 €
Chap. 74 – Dotations et participations	1 055 300,00 €
Chap. 75 – Autres produits de gestion courante	16 000,00 €
Chap. 013 – Atténuation de charges	230 000,00 €
Chap. 77 – Produits exceptionnels	10 000,00 €
Chap. 002 – Excédents reportés	1 825 743,19 €

**Total des recettes** **8 454 522,19 €**

## **SECTION D'INVESTISSEMENT**

### Dépenses

Chap. 20 – Immobilisations incorporelles	6 600,00 €
Chap. 21 – Immobilisations corporelles	1 899 100,00 €
Chap. 23 – Immobilisations en cours	1 300 000,00 €
Chap. 16 – Emprunts et dettes assimilées	159 210,00 €
Chap. 041 – Opérations d'ordres	100 000,00 €
Restes à réaliser 2012	3 133 500,00 €

**Total des dépenses** **6 598 410,00 €**

### Recettes

Chap. 10 – Dotations et fonds divers (FCTVA, TLE)	330 000,00 €
Chap. 10 – Excédents de fonctionnement	1 311 550,22 €
Chap. 024 – Produits de cessions d'immobilisations	132 200,00 €
Chap. 001 – Excédents d'investissement	1 221 949,78 €
Chap. 16 – Emprunt salle polyvalente	1 000 000,00 €
Restes à réaliser 2012	600 000,00 €

**Total des opérations réelles** **4 595 700,00 €**

Chap. 021 – Virement de la section d'investissement	1 784 710,00 €
Chap. 040 – Amortissements	118 000,00 €
Chap. 041 – Opérations d'ordres	100 000,00 €
	<hr/>
<b>Total des opérations d'ordres</b>	<b>2 002 710,00 €</b>
<b><u>Total des recettes</u></b>	<b><u>6 598 410,00 €</u></b>

. **à l'unanimité**, maintient au même niveau les taux d'imposition des trois taxes directes locales comme suit :

- Taxe d'habitation	8,84 %
- Taxe sur le foncier bâti	20,08 %
- Taxe sur le foncier non-bâti	65,47 %

M. le Maire et M. DELIERS remercient les personnels responsables de l'élaboration des divers documents budgétaires.

### **INFORMATIONS**

#### Décisions prises par M. le Maire en vertu de sa délégation de pouvoirs

. décision municipale n° 2013/01 relative à la signature du marché concernant la vidéo-protection des complexes Jean Bouin et Pierre de Coubertin (procédure adaptée) avec la société AXIANS pour un montant de 152 282,36 € TTC.